

du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale (MEIR). Il a pour objectif de s'assurer que ses activités contribuent au développement d'une industrie touristique concurrentielle à l'échelle internationale et donnent lieu à un accroissement des investissements dans l'industrie, à une augmentation des recettes publiques et à une réduction du déficit au compte du tourisme.

Tourisme Canada travaille étroitement avec les provinces et les territoires et avec le secteur privé. En 1985, le gouvernement fédéral a institué un processus de consultation nationale au sujet de l'avenir du tourisme au Canada, et ce processus a mené à la signature d'un accord important avec les autres échelons de l'administration publique concernant les rôles et les responsabilités à l'égard de l'industrie touristique. Un grand nombre d'activités mixtes, faisant appel à la collaboration des secteurs public et privé, ont été mises sur pied ces dernières années.

A partir du bureau central de Tourisme Canada à Ottawa, des programmes sont exécutés dans l'intérêt de tout le pays, par exemple des campagnes de publicité internationales et des programmes de promotion mixtes visant à aider divers secteurs de l'industrie. Une aide au niveau local peut être obtenue par l'entremise des bureaux régionaux du MEIR, qui se trouvent dans toutes les provinces et dans les territoires. Chaque bureau est doté de spécialistes en tourisme servant de points de contact pour les représentants des provinces et de l'industrie qui fournissent de l'information au sujet des programmes d'encouragement et de commercialisation du tourisme, qui donnent des conseils sur les questions intéressant l'industrie, et qui assurent la liaison avec leurs homologues à Ottawa. A l'extérieur du Canada, c'est le ministère fédéral des Affaires extérieures qui est responsable de l'exécution du programme concernant le tourisme. Il travaille en collaboration avec Tourisme Canada, à partir de bureaux situés dans une centaine d'ambassades et de consulats à travers le monde.

Les données financières témoignent de l'importance économique de l'industrie au Canada. Les recettes touristiques ont totalisé \$19.9 milliards en 1985, en hausse par rapport aux \$17.8 milliards enregistrés en 1984. Du montant total connu en 1985, \$15.0 milliards proviennent des voyageurs canadiens, \$3.7 milliards, des touristes américains et \$1.3 milliard, des visiteurs d'outre-mer. Les dépenses des touristes canadiens se sont élevées au total à \$22.1 milliards, dont \$4.2 milliards aux États-Unis et \$3.0 milliards outre-mer.

Le nombre de visiteurs internationaux qui sont arrivés au Canada en 1985 pour passer une nuit ou plus s'élève à 13.2 millions. Sur ce total, 11.6 millions venaient des États-Unis (augmentation de 10 % par rapport à 1982), 319,000 du Royaume-Uni, 161,000 de la République fédérale d'Allemagne, 148,000 du Japon, et 108,000 de la France.

Le déficit du Canada au compte du tourisme (la différence entre le montant dépensé par les visiteurs au Canada et le montant dépensé par les Canadiens à l'étranger) a totalisé \$2.14 milliards, contre \$2.13 milliards en 1984.

Selon les chiffres provisoires, 1986 aura été une année extrêmement prospère pour le tourisme au Canada, la meilleure en fait depuis 1967. Pour les huit premiers mois de 1986, les visites de longue durée en provenance des États-Unis ont augmenté de 17 % par rapport à la période correspondante en 1985, et les visites en provenance d'outre-mer, de 24 %. Plus de 12.2 millions de visiteurs étrangers étaient déjà venus au Canada à la fin d'août, attirés par Expo 86, un taux de change favorable et une campagne de commercialisation dynamique menée par l'administration fédérale.

17.6 Législation en matière de consommation

Consommation et Corporations Canada assure l'application des mesures législatives et des politiques fédérales touchant le commerce et démontre qu'un marché concurrentiel peut être profitable pour les consommateurs, les commerçants et les investisseurs. Quatre bureaux se partagent la mission de réaliser les objectifs du Ministère.

Le Bureau de la consommation coordonne les activités du gouvernement dans le domaine de la consommation par le truchement de quatre directions: Services aux consommateurs, Métrologie légale, Produits de consommation et Sécurité des produits. Le Bureau des corporations applique les lois et règlements sur les corporations. Il comprend les directions suivantes: Corporations, Faillites et Titres. Il applique également les lois touchant aux brevets, aux droits d'auteur et au design, ainsi qu'aux marques de bois et de commerce, ces domaines relevant chacun d'une direction particulière. Le Bureau de la politique de concurrence compte des directions opérationnelles spécialisées dans les ressources, les industries manufacturières, les services et les pratiques commerciales; sa direction de l'analyse économique et de l'évaluation des politiques est chargée